

ARRÊTÉ DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel
AVA
Arrêté n° ARR_2023_061

Objet : Arrêté portant autorisation d'organiser un vide-greniers

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le code du commerce et notamment l'article L.310-2,
VU le décret n°2009-16 du 07 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,
VU l'arrêté du 09 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,
VU la demande d'organisation d'un vide-greniers par le Développement Artistique et Culturel de la Mairie Paray-Vieille-Poste le dimanche 14 mai 2023,
CONSIDÉRANT que le vide-greniers aura lieu dans l'enceinte du stade «Pierre de Coubertin»,
CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à prévenir tous risques d'accident pendant cette manifestation et pendant les opérations de montage et de démontage des stands,

ARRÊTE

Article 1 : Un vide-greniers sera organisé au Stade « Pierre de Coubertin », le dimanche 14 mai 2023 de 8h00 à 17h00.

Article 2 : Du mardi 9 mai 2023 à partir de 8h00 jusqu'au lundi 15 mai 2023 à 12h00, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits dans l'enceinte du stade « Pierre de Coubertin ». Cependant, les véhicules des participants au vide-greniers pourront circuler dans ce complexe, le 14 mai 2023, de 6h00 à 8h00 et de 17h00 à 20h00, pour déposer puis enlever leurs objets.

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Athis-Mons, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 091-219104791-20230414-ARR_2023_061-AR